

Mettre l'égalité des genres au centre des réponses législatives face à la pandémie

Comme présenté dans la première édition de cette publication conjointe, [COVID-19 : le défi d'adapter et de renforcer le rôle des parlements, une analyse avec une approche de parlement ouvert](#), les législatures d'Amérique et des Caraïbes modifient le lieu et le format de la prise de décisions parlementaires face à la COVID-19. Beaucoup des recommandations principales figurant dans cette publication pour maintenir un parlement ouvert durant cette pandémie peuvent aussi entraîner des résultats positifs pour l'égalité des genres (ex. : transparence, accès à l'information, responsabilité, participation du public, éthique et probité). [1]

Tandis que les parlements adaptent leurs méthodes de travail, les façons de promouvoir un agenda pour l'égalité des genres évoluent également et nécessitent de nouvelles stratégies, de la créativité et de l'innovation.

Cette publication présente des bonnes pratiques pouvant **promouvoir l'égalité des genres en s'appuyant sur les différentes stratégies d'adaptation que les parlements emploient actuellement dans la région et en les renforçant**. Elle montre également que certains parlements ont intégré une approche de genre dans leurs efforts continus pour répondre à la COVID-19.

Si les nouveaux débats, activités et prise de décisions en ligne des parlements sont tous abordés avec une approche sensible au genre, les solutions législatives adoptées seront plus susceptibles d'être efficaces et durables.

Si les activités des **institutions parlementaires tiennent compte du fait que les impacts de la pandémie sur la population varient en fonction du genre, leurs membres auront beaucoup plus de chances de pouvoir remplir leurs différents rôles**. Ces rôles comprennent le contrôle de la gouvernance pour atténuer efficacement les conséquences économiques et sociales de la pandémie.

Le pouvoir législatif a un rôle fondamental à jouer pendant que les principaux décideurs politiques des pays d'Amérique et des Caraïbes se confrontent à la construction d'une « nouvelle normalité » visant à protéger ses citoyennes et citoyens, et ses résidentes et résidents contre la propagation de la COVID-19. Si les nouveaux débats, activités et prise de décisions en ligne des parlements sont tous abordés avec une approche sensible au genre, les solutions législatives adoptées seront plus susceptibles d'être efficaces et durables.

[1] Voir, par exemple: ONU Femmes d'Amérique et des Caraïbes, «La réponse anti-corruption à la COVID-19 doit inclure les femmes: Transparency International et ONU Femmes appellent à des politiques publiques inclusives, transparentes et sans corruption en l'Amérique latine et des Caraïbes », 10 juin 2020. <https://lac.unwomen.org/en/noticias-y-eventos/articulos/2020/06/respuesta-anticorruccion-a-la-covid-debe-ser-transparente>

Le genre et la pandémie

Comme c'est le cas dans le monde entier, la réalité de la pandémie de la COVID-19 dépend fortement du genre en Amérique et dans les Caraïbes. Les femmes, les hommes, les filles et les garçons vivent les conséquences de cette pandémie de différentes manières. Ses répercussions sont généralement plus importantes pour les femmes vivant dans la pauvreté et victimes de racisme. Ces femmes représentent une grande partie d'une population plus vulnérable face au risque d'infection, de perte de revenus et d'assumer des responsabilités disproportionnées de travail domestique et de soin.

L'une des inégalités de genre plus visibles qui ont été amplifiées par la pandémie de COVID-19 est la surreprésentation des femmes dans les services essentiels. Par exemple, **elles représentent 70 % des personnels soignants dans le monde.** [2] **Les femmes sont majoritaires dans beaucoup d'autres services et emplois essentiels du marché informel**, où elles ont moins de chances de bénéficier d'une sécurité de l'emploi ou d'une assurance-maladie, et où elles peuvent ne pas remplir les critères pour une aide publique visant à compenser les pertes causées par la COVID-19.

La distanciation physique et autres mesures imposées par le gouvernement pour contenir la transmission de la COVID-19 ont des répercussions néfastes pour les femmes. Le travail de soin non rémunéré qu'elles effectuent déjà augmente : les familles passent davantage de temps au sein du foyer, les écoles sont fermées et les membres malades ont besoin de soins, tandis que les systèmes d'aide habituels pour répartir ces responsabilités sont moins accessibles. Le nombre de cas de violence domestique est également en hausse car les ordres de rester chez soi ont augmenté l'exposition aux auteurs de maltraitance tout en limitant la capacité des victimes à avoir recours aux systèmes d'aide nécessaires.

Malgré les implications de genre claires de la pandémie, des données émergentes révèlent que les besoins et les points de vue des femmes ne sont pas entendus dans la prise de décision en temps de crise. Une enquête visant 30 pays a montré que lorsqu'ils existent, les comités nationaux pour répondre à la COVID-19 ont une représentation de femmes de seulement 24 %. [3]

Le fonctionnement et les mesures des parlements durant cette période de crise doivent être sensibles au genre afin d'éviter d'exacerber davantage ces inégalités, et d'en créer malencontreusement de nouvelles. La prise de décision sensible au genre peut également aider à atténuer les coûts de la COVID-19, et bénéficie à la société dans son ensemble.

[1] Boniol, Mathieu et al. « Équité femmes-hommes parmi les personnels de santé : une analyse de 104 pays; Document de travail 1 » OMS, 2019, https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/311314/WHO-HIS -HWF-Gender-WP1 -2019.1-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y_

[2] CARE, « Où sont passées les femmes? L'absence manifeste de femmes dans les équipes et les plans d'intervention à la COVID-19, et pourquoi nous avons besoin d'elles » 2020, https://care.ca/wp-content/uploads/2020/06/CARE_COVID-19-womens-leadership-report_June-2020.2.pdf

Saisir les opportunités de progresser

La COVID-19 a exposé des inégalités de genre et d'autres problèmes sociaux dans la région qui auraient dû être réformés ou transformés il y a longtemps et qui, si on les aborde de manière stratégique, pourraient prévenir des reculs et même entraîner de grandes améliorations dans la vie des femmes et de leur famille. Parmi ces problèmes, on peut souligner les systèmes de protection sociale (comme les pensions, le congé de maladie payé et le [congé parental](#)), la santé sexuelle et reproductive, et les conditions de travail favorables à la vie de famille, entre autres.

Les parlements et leurs membres peuvent tirer parti de la situation actuelle et de ses perturbations pour repenser leurs approches quant à l'élimination des inégalités, dont celle des genres, et pour « mieux reconstruire ».

Les défenseuses et les défenseurs de l'égalité des genres dans toutes les sphères de travail, y compris au parlement, comprendront l'importance de saisir les opportunités stratégiques pour favoriser un changement positif, y compris les périodes de réforme rapide causées par les crises. En effet, tout au long des dialogues interparlementaires, les parlementaires ont souligné que si la pandémie de COVID-19 met en évidence et exacerbe les inégalités et les faiblesses de leur pays, elle offre également des opportunités de réparer des injustices de façon significative. Cela est particulièrement vrai si une dimension de genre est intégrée dès le départ.

Répondre à travers l'administration de la législature

Nombre des mesures prises pour atténuer les conséquences sociales, économiques et environnementales de la crise actuelle sont mises en place suite à la promulgation d'un état d'urgence. Pour s'adapter à ce type de mesures, des procédures et pratiques parlementaires sont modifiées, permettant ainsi de voter rapidement les budgets et les programmes d'aide gouvernementaux pour répondre aux besoins immédiats du peuple, et pour que les parlementaires puissent poursuivre leur travail en toute sécurité durant cette période.

Ces changements peuvent favoriser le dialogue et les incitations à promouvoir des politiques institutionnelles liées sensibles au genre, conformément aux [recommandations](#) de créer un environnement de travail plus inclusif au sein des législatures. La permanence de ces changements après la crise pourrait entraîner des effets positifs à long terme pour les parlementaires, le personnel et le public en général par extension. Voici quelques exemples de mesures de ce type dans l'administration et les activités de parlements :

- Permettre aux parlementaires et aux membres du personnel vulnérables face à la COVID-19 (ou en contact avec une personne qui l'est) de travailler de chez eux sans qu'il n'y ait de conséquence sur leur emploi : cela peut réduire les difficultés des travailleuses et travailleurs qui sont aussi des principaux pourvoyeurs de soins, et qui sont le plus souvent des femmes (ex : [Mexique](#));
- Modifier le règlement pour permettre aux parlementaires de participer aux délibérations à distance exceptionnellement; des ajustements supplémentaires pour promouvoir davantage d'inclusivité peuvent être étudiés, comme par exemple le code vestimentaire et l'utilisation d'un langage sensible au genre; ● Modifier le règlement pour permettre aux parlementaires de participer aux délibérations à distance exceptionnellement; des ajustements supplémentaires pour promouvoir davantage d'inclusivité peuvent être étudiés, comme par exemple le code vestimentaire et l'utilisation d'un langage sensible au genre;
- Introduire le vote en ligne, considéré comme une bonne pratique pour les parlements sensibles au genre, surtout dans les pays à la grande superficie; voter à distance peut être particulièrement bénéfique pour les parlementaires en congé postnatal ou ayant des responsabilités de soins (ex. : [Chili](#));
- Permettre aux personnes n'ayant plus accès à la garde d'enfants ou aux prestations de congé de maternité de continuer à travailler à domicile; autrement, les charges peuvent incomber de manière disproportionnée aux travailleuses aux revenus les plus faibles et à leur famille;
- Fournir un accès équitable aux équipements de protection adaptés (masques, gants, etc.) pour compléter les pratiques de distanciation physique pour les personnes au sein de la législature; ils peuvent être fournis gratuitement, ou des allocations peuvent être envisagées;
- Créer ou s'appuyer sur des caucus multipartites pour soutenir d'autres efforts législatifs; ces groupes peuvent dédier leurs plans de travail à court terme à des questions d'égalité des genres (ex. [Mexique](#) et Panama).

Trouver un équilibre personnel et professionnel durant la pandémie de COVID-19

Il est important de reconnaître que les parlementaires et le personnel parlementaire rencontrent de nouveaux défis en termes d'équilibre entre le travail et la vie personnelle durant cette pandémie. Les charges de travail découlant de ces emplois déjà exigeants ont augmenté dû à la hausse des besoins du public, à la transformation des maisons en bureaux temporaires, et à l'interruption des réseaux de soutien personnels et professionnels.

En tant que lieux de travail, les parlements peuvent promouvoir un équilibre sain entre le travail et la vie personnelle et la prise en charge de sa santé mentale comme des mesures sensibles au genre face à la crise. Prioriser l'équilibre durant une crise peut être difficile pour les parlementaires et le personnel, mais cela favorise la productivité car cela renforce le bien-être et aide à prévenir l'épuisement professionnel.

Voici quelques stratégies pratiques pouvant être mises en place et appliquées par la direction parlementaire conformément à cet objectif :Voici quelques stratégies pratiques pouvant être mises en place et appliquées par la direction parlementaire conformément à cet objectif :

- **Établir des lignes de communication ouvertes** entre la direction parlementaire, les parlementaires et le personnel concernant les difficultés de la situation actuelle et l'importance de trouver l'équilibre, y compris en se déconnectant de ses appareils et en maintenant des liens avec ses amis et sa famille pour contrer les inconvénients de la distanciation physique;
- **Adopter, communiquer et respecter** des horaires de travail quotidiens fixes permettant de se reposer suffisamment et de remplir des responsabilités de soins (en particulier car elles peuvent avoir augmenté durant la pandémie);
- **Permettre au personnel d'avoir des horaires flexibles** et d'utiliser les installations de travail à distance après la fin des restrictions dues à la COVID, car il y aura certainement encore des difficultés liées aux responsabilités de soins;
- **Diffuser des ressources sur les services accessibles de santé mentale** et autres types de soutien au sein du parlement et aux niveaux local et national;
- **Célébrer et promouvoir les avancées réalisées par les parlementaires** et au niveau national, tout en s'assurant de rendre visible le travail des femmes leaders et d'autres membres issus de communautés diverses.

Nombre de ces pratiques recommandées peuvent être maintenues après la pandémie de COVID-19 pour aider à favoriser un environnement de travail inclusif, accessible et sensible au genre au sein du parlement. Pour plus de recommandations, veuillez consulter la ressource de l'UIP [Plan d'action pour des parlements sensibles au genre](#).

Répondre à travers les fonctions parlementaires

Les parlementaires peuvent défendre et promouvoir l'égalité des genres à travers leurs rôles d'élaboration des lois, de représentation, de contrôle et de budgétisation, qui prennent tous une dimension unique durant cette pandémie.

CONTRÔLE

Les parlementaires sont chargés d'examiner les mesures gouvernementales d'urgence pour lutter contre la COVID-19 afin d'assurer le respect des lois, de la constitution et des besoins du peuple de leur pays. À travers ce travail, elles et ils peuvent aussi faire particulièrement attention à ce que les normes et accords internationaux pour l'égalité des genres soient respectés, et à ce que la prise de décisions politiques soit participative et qu'elle inclue les points de vue de [femmes diverses](#).

Les parlementaires peuvent également contrôler les mesures administratives adoptées par leur parlement pour s'adapter à la gouvernance en temps de COVID-19. Elles et ils peuvent étudier la façon dont ces mesures affectent d'autres parlementaires et membres du personnel, et promouvoir la mise en œuvre d'approches équitables et compatissantes visant à ne laisser personne pour compte. Voici des exemples de mesures pouvant être prises dans le cadre du travail de contrôle parlementaire :

- Demander la parité au sein des nouveaux comités spéciaux ou groupes de travail créés pour lutter contre la crise de la COVID-19, au sein du parlement comme en dehors; il est essentiel que ces comités bénéficient des expériences de vie et de l'expertise professionnelle de femmes dans des secteurs comme la santé publique, les services sociaux, la réponse en cas de catastrophe et la gestion financière;
- Étudier le profil des destinataires des aides économiques proposées et évaluer si les différents groupes vulnérables pourront en bénéficier de manière équitable; les données empiriques, les rapports d'évaluation et les analyses comparatives entre les genres produits par tout programme gouvernemental similaire peuvent appuyer cet examen (si les données disponibles ne sont pas ventilées par sexe, ethnie, âge et autres variables pertinentes, les parlementaires peuvent saisir cette occasion de demander à ce que de telles données soient collectées);
- Suivre la représentation des femmes au sein de la législature si les mesures de distanciation physique sont mises en place pour réduire le nombre de personnes dans les chambres du parlement; la représentation des partis politiques peut être une considération principale pour les sessions à la participation réduite, mais le genre et d'autres caractéristiques aideront également à obtenir une représentation équilibrée lors des sessions parlementaires (ces caractéristiques dépendent de chaque pays, mais il peut s'agir de la situation géographique ou de la langue);

- Garantir que les processus électoraux soient sûrs et inclusifs (y compris pour les personnes n'ayant pas d'accès fiable à une connexion internet) et que les droits politiques des femmes soient respectés durant la COVID-19; les parlementaires peuvent évaluer, entre autres, si les groupes marginalisés ont accès aux informations des organismes électoraux sur le vote, et si les quotas de genre sont correctement appliqués.

ÉLABORATION DES LOIS

Les thèmes de l'agenda législatif durant la pandémie de COVID-19 ciblent naturellement l'élaboration et le financement rapide de mesures gouvernementales pour répondre face aux crises sanitaire et économique immédiates. La sensibilité au genre de ces mesures jouera un rôle fondamental dans leur réussite. Voici quelques exemples où les perspectives d'égalité des genres ont été mises au centre du travail législatif durant la pandémie :

- **Mettre les questions d'égalité des genres et des droits des femmes** à l'ordre du jour des comités spéciaux de la pandémie de COVID-19; en [Argentine](#), un projet de loi a été élaboré pour garantir l'application d'une perspective de genre dans les comités de crise (des outils pratiques pour étudier les lois proposées en appliquant une approche de genre peuvent être utilisés ou introduits pour aider les efforts des parlementaires à cet égard);
- **Proposer des contributions en assemblée plénière reflétant le travail réalisé en comité en matière d'égalité des genres**, ou ciblant les implications de genre de la crise de la COVID-19; au [Canada](#), la Chambre des communes a abordé les questions de la hausse du taux de violence domestique et du fardeau disproportionné de la garde d'enfants subi par les femmes;
- **Présenter des textes législatifs**, en procédure accélérée, visant spécifiquement à augmenter l'accès des femmes aux programmes et aux financements gouvernementaux essentiels durant la pandémie; au [Chili](#), un projet de loi visant à prolonger les protections du congé de maternité durant la pandémie est en cours d'étude (ce projet de loi répondant à un besoin spécifique à un genre a pu progresser en partie car le comité parlementaire chargé de l'égalité des genres a continué de se réunir durant la pandémie);
- **Introduire des réformes juridiques comblant les écarts révélés durant la pandémie en matière de protection sociale**; certaines des aides temporaires mises en place (ou des variantes de ces aides) pourront représenter des avantages à long terme pour le public si elles sont adoptées de façon permanentes (les aides pour les [parents qui travaillent](#), les travailleuses et travailleurs essentiels, les petits entrepreneurs ou autres groupes vulnérables face aux chocs économiques et sociaux en cas de crise pourraient renforcer les filets de sécurité sociale et réduire l'impact des chocs pour ces groupes sur la durée);

REPRÉSENTATION

Les parlementaires ont les responsabilités fondamentales de faire entendre les divers besoins du peuple dans les espaces de prise de décision, et de s'assurer que les résultats législatifs soient efficaces et y répondent. Cela est particulièrement essentiel en temps de COVID-19 car les besoins sont accrus et différents pour tout le monde, tandis que les voies traditionnelles de consultation ne sont pas toujours disponibles.

Les parlementaires peuvent chercher activement à connaître les points de vue de femmes dans le pays et à mener des discussions au sein de la législature sur les questions d'égalité des genres concernant leur communauté. Ces points de vue doivent ensuite être reflétés dans les décisions prises en réponse à la pandémie, tout en maintenant le public informé tout au long du processus. Voici quelques exemples de mécanismes de ce type :

- **Partager des informations sur les implications générées de la COVID-19** (violence domestique, travail de soin) et les mesures visant à y répondre sur les réseaux sociaux personnels et associés au parlement; par exemple, le Comité bicaméral de l'égalité des genres du Congrès de Colombie a utilisé ses réseaux sociaux pour promouvoir des [discussions virtuelles](#) sur le problème de la violence domestique et des [campagnes](#) pour y mettre fin (ces actions amélioreront l'accès du public aux informations concernant les mesures importantes adoptées aux niveaux national et local, et peuvent créer des canaux pour poursuivre le dialogue);
- **Utiliser des plateformes de vidéoconférence** pour organiser des assemblées publiques et consulter des organisations de femmes communautaires sur leurs expériences durant la pandémie pour informer le travail législatif; les comités parlementaires opérant durant cette période peuvent également utiliser la vidéoconférence pour inviter les représentantes d'organisations de femmes locales et d'autres spécialistes de l'égalité des genres à apporter leur témoignage expert durant ces rencontres (toutes les questions liées à la COVID-19 étant concernées par celle du genre, tous les comités peuvent suivre cette recommandation et pas seulement ceux chargés de l'égalité des genres);
- **Consulter les organismes nationaux et/ou les unités techniques sur l'égalité des genres** au sein du parlement pour aider à mieux comprendre les impacts différenciés de la COVID-19 dans le pays; ces institutions peuvent certainement aussi mettre en contact des décideurs avec des organisations de femmes locales pour faciliter la poursuite du dialogue.

BUDGÉTISATION

En réponse aux immenses répercussions économiques de la COVID-19, de nombreux gouvernements ont mis en place de nouveaux programmes apportant une aide financière d'urgence aux personnes et aux entreprises. Les budgets étant des affirmations des priorités, les parlementaires délibèrent, votent et contrôlent ces mesures. Ils peuvent poser des questions sur le processus de prise de décision et évaluer si les mesures d'aide sont adaptées aux personnes les plus touchées par la crise actuelle. Voici des exemples de façons de mener ce travail :

- Appliquer les apprentissages issus des recherches et des consultations avec le public et des organisations de femmes lors de l'analyse des mesures financières ainsi que de la législation; pour éviter d'accroître les inégalités, les mesures budgétaires efficaces doivent tenir compte des différents besoins et vulnérabilités des membres de la population;
- Tenir des réunions virtuelles entre la législature (en assemblée plénière ou avec des comités particuliers) et le ministre des finances et autres membres de l'exécutif pour permettre aux parlementaires de poser des questions sur la prise en compte des inégalités de genre au moment de prioriser les questions politiques et d'allouer des ressources durant la pandémie; cela s'appuie sur des structures de réunion déjà en place dans les législatures d'[Argentine](#), de [Colombie](#), de l'[Équateur](#) et de la [Jamaïque](#), entre autres;
- Promouvoir la mise en œuvre de pratiques budgétaires et de recensement mesurant et valorisant correctement dans la comptabilité nationale le travail de soin non rémunéré des femmes, lequel est devenu plus visible durant la pandémie; ce travail est d'une grande importance pour le fonctionnement des familles et des économies nationales, mais il est le plus souvent peu reconnu et valorisé, et refléter cette réalité dans les calculs comptables nationaux permettra de mieux comprendre le travail des femmes et de développer des mesures de soutien adaptées pour la redistribution au sein du ménage et avec l'État (le [Costa Rica](#) est un exemple de pays où cette pratique est en place à travers la législation).

Ressources

Applegate, Meredith, « [Comment protéger l'égalité des genres dans les élections en temps de COVID-19](#), » Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES), 28 avril 2020.

Union interparlementaire, « [Genre et COVID-19 : note d'orientation pour les parlements](#), » 2020.

International IDEA, « [Les parlements et la crise : défis et innovations : précis parlementaire n° 1](#), » 2020.

Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes de l'ONU, « [La COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes : comment intégrer les femmes et l'égalité des genres dans la gestion de la réponse face à la crise](#), » 2020.